

Mise en ligne : 18 mars 2014.
Dernière modification : 17 mai 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES MINÉRAIS DE LA GRANDE-ÎLE

création de la [Société financière française et coloniale](#)
avec la participation de la [Central Mining](#)

Société anon. fondée le 28 mai 1926



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DES MINÉRAIS DE LA GRANDE-ÎLE

Société anonyme

au capital social de 20.000.000 de fr.

divisé en 200.000 actions de 1000 fr. chacune

Statuts déposés aux minutes de M^e Barillot, notaire à Paris, le 19 mai 1926

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 20 juin 1926

Siège social à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
Par délégation du conseil d'administration : ?
Un administrateur : Octave Homberg
Impr. E. Desfossés, Paris



Coll. Serge Volper

Idem.

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
donnant droit à un dix millième de la portion des bénéfices attribuée aux parts
bénéficiaires par les articles 48 et 51 des statuts
Par délégation du conseil d'administration : ?
Un administrateur : Octave Homberg
Impr. E. Desfossés, Paris

MADAGASCAR
Société des minerais de la Grande-Île
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1926)

Constituée sous les auspices de la Société financière française et coloniale, cette société anonyme a pour objet l'exploitation de mines ou carrières en tous pays et plus spécialement à Madagascar ; la création et l'exploitation de toutes usines ou installations pour la fabrication, la transformation et la vente des substances minérales ainsi que des sous-produits.

Le siège est à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann. Le capital est de 20 millions, en actions de 100 francs, sur lesquelles 28.571 ont été attribuées en rémunération d'apports à la Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston, qui reçoit, en outre, 5.000 des 10.000 parts bénéficiaires créées ; les 5.000 parts restantes ont été attribuées à la Société financière française et coloniale.

MM. Octave Homberg, banquier, à Paris, 9, rue du Général-d'Andigné ; Paul Lancrenon ¹, à Paris, 81, boulevard Saint-Michel ; René Bouvier, industriel, à Paris, 11, avenue Constant-Coquelin ; Pierre de Moüy, banquier, à Paris, 229, rue du Faubourg Saint-Honoré ; Jean Parmentier à Paris, 79, avenue Mozart ; et Félix Mercier, industriel, à Bois-Colombes (Seine), 25, rue Armand-Lépine, composent le premier conseil d'administration.

SOCIÉTÉ DES MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE (*La Revue coloniale* (mensuelle), juin 1926)

Sous la raison sociale de Société des minerais de la Grande-Île, la Société [financière] française et coloniale [SFFC] vient de créer une nouvelle filiale au capital de 20 millions. La société a pour objet l'exploitation de toutes mines ou carrières situées en tous pays et plus spécialement à Madagascar. Au nom de la Société Thomson-Houston, M. de Fages de Latour lui a fait apport d'études et de divers droits miniers pour micas. En rémunération de son apport, la Thomson-Houston reçoit 28.571 actions de 100 francs et 5.000 parts bénéficiaires sur les 10.000 parts qui sont créées. Ces parts ont droit à 25 % des bénéfices après divers prélèvements statutaires et notamment un premier dividende de 8 % aux actions. Le conseil d'administration est ainsi composé : MM. Octave Homberg [SFFC], Paul Lancrenon [ingénieur en chef des mines, repr. SFFC], René Bouvier [SFFC], Pierre de Mouy [Sté générale (SG)], Jean Parmentier ², Auguste Detœuf ³ et Félix Mercier.

Société des minerais de la Grande-Île (*Le Journal des finances*, 8 octobre 1926)

Grande agitation depuis quelques jours sur le marché. On attendait, pour le début de cette semaine, l'introduction des actions Minière [*sic* : *Minerais*] de la Grande-Île, la première affaire de Madagascar à laquelle s'intéresse M. Homberg. Les grouillots, les commis et beaucoup de pontes sérieux avaient passé des ordres au mieux. Mais l'introduction semble retardée de quelques jours. L'ambiance boursière ne paraît sans doute pas suffisamment parfaite aux promoteurs de l'affaire.

¹ Paul Lancrenon (1888-1957) : ingénieur en chef des mines. Représentant de la SFFC dans diverses sociétés, puis (1931) chef du département mines du groupe Schneider. Voir [encadré](#).

² Jean Parmentier (Paris, 6 novembre 1883-Paris, 25 juin 1936) : inspecteur des finances, directeur du Mouvement général des fonds (1921-1923). Représentant de la Thomson-Houston. Voir [Qui êtes-vous ?](#) :

³ Auguste Detœuf (1883-1947) : X-Ponts, directeurs des ports de Strasbourg et Kehl, administrateur de la Société alsacienne de recherches minières (Salrem)(1921) il entre à la Thomson-Houston en 1923 comme sous-directeur, jusqu'à en devenir le président (1938-1940). Il la représentera dans diverses sociétés : Pied-Selle, Minerais de la Grande Île à Madagascar et surtout comme administrateur délégué d'Alsthom (1928-1940). Connu pour ses prises de positions publiques : Redressement français, Nouveaux Cahiers, O.L. Barenton, confiseur, etc.

Société des minerais de la Grande-Île
(*Le Journal des finances*, 22 octobre 1926)

On a introduit aujourd'hui, jeudi, au Parquet au comptant, les actions de cette entreprise, qui a été constituée sous les auspices de la Société financière française et coloniale [SFFC].

La Société des minerais de la Grande-Île a pour objet l'exploitation de toutes mines ou carrières situées en tous pays et, notamment, à Madagascar ; dès sa constitution, elle a levé une option d'achat que lui avait apportée la Compagnie Française pour l'exploitation des Procédés Thomson-Houston portant sur la totalité des gisements de mica appartenant à M. Abel Louys, le plus important producteur de Madagascar. Elle a repris en outre l'organisation commerciale créée par la Compagnie Thomson-Houston, pour la vente de ces micas en Europe et aux États-Unis.

D'après les renseignements fournis par les milieux intéressés, les gisements dont la société est maintenant concessionnaire, bien qu'étant exploités pour une faible partie et avec des procédés rudimentaires, ont fourni, en 1925, 80 % des micas ambrés exportés de Madagascar. Leur mise en valeur avec des moyens puissants et un personnel de techniciens expérimentés doit permettre d'obtenir facilement des résultats très supérieurs.

La question de l'écoulement de la production ne se pose pour ainsi dire pas. Les 9/10^e de la production mondiale de mica sont absorbés par l'industrie électrique : les prix se maintiennent sans difficulté et, fait important à souligner, les principaux marchés étant Londres et New-York, les ventes se font en livres sterling et en dollars.

La Société des minerais de la Grande-Île se trouve d'autant mieux placée qu'elle a repris une organisation commerciale d'exploitation créée depuis plusieurs années.

Il est évident que le premier exercice, dont la durée sera de sept mois, ne pourra laisser que des bénéfices réduits dus uniquement au fonctionnement du service commercial, puisque la société est entrée en possession des gisements de Madagascar en octobre 1926 seulement. En revanche, dès 1928, on peut espérer que l'entreprise commencera de recueillir les fruits des travaux de développement et d'exploitation des gisements poursuivis en 1927.

*

Ajoutons, enfin, que la société n'entend pas s'en tenir uniquement à son exploitation de mica. Elle s'efforcera, ainsi que le lui permettent ses statuts, de créer ou de développer d'autres industries qu'elle pourra juger intéressantes et à tirer parti, autant qu'il lui sera possible de le faire, de la situation privilégiée, à tout égard, de Madagascar.

Le capital social, fixé à 20 millions de francs, est divisé en 200.000 actions de 100 fr., dont 23.571 ont été remises à la Compagnie Thomson-Houston et le reste souscrit en espèces. Il existe, de plus, 10.000 parts de fondateur, dont 5.000 ont été attribuées à la Compagnie Thomson-Houston et 5.000 à la Société financière française et coloniale [SFFC], en rémunération de ses études et démarches.

Les bénéfices sont distribués comme suit : après répartition de 5 % à la réserve légale, de 8 % au capital non amorti et de 10 % au conseil, le solde des profits nets est réparti à raison de 75 % aux actions et de 25 % aux parts bénéficiaires ; il est stipulé que sur la portion revenant aux actionnaires, après répartition du dividende de 8 % il sera prélevé à partir du deuxième exercice, avant tout répartition à titre de superdividende, une somme destinée à l'amortissement, progressif du capital social.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 15 décembre 1926)

Nous avons dit que, sur la proposition de M. Schrameck, ancien ministre, membre de la commission des finances du Sénat, la commission a décidé d'introduire dans la loi de finances une disposition nouvelle tendant à renforcer le contrôle de l'administration sur les émissions de valeurs coloniales. À l'appui de sa proposition, M. Schrameck ayant cité la Société des minerais de la Grande-Île comme un exemple des récentes exagérations boursières, M. Octave Homberg, président de la Société financière française et coloniale, qui a procédé à l'introduction à la cote officielle des titres de la Grande-Île, vient d'adresser au président de la commission des finances du Sénat une lettre dans laquelle le président de la Société financière française et coloniale précise ainsi son rôle en ce qui concerne en particulier la cotation boursière.

L'introduction a été faite de la manière la plus régulière, la plus correcte, voire la plus prudente. Le dossier a été soumis à la Chambre syndicale des agents de change ; il a été l'objet, comme toujours, d'un examen consciencieux de la part de cette compagnie. Je puis ajouter que c'est en raison même de la qualité de cette affaire que le syndic de la compagnie des agents de change, M. Jacob, a bien voulu procéder lui-même à l'introduction ; les cours d'introduction ont été fixés d'accord avec lui ; le jour de l'introduction, les demandes de titres étaient extrêmement nombreuses ; beaucoup de demandes n'étaient limitées qu'à 500 francs pour les actions et 6.000 francs pour les parts ; le plus grand nombre même des demandes étaient faites absolument sans limites. Si donc les émetteurs avaient voulu profiter, comme on les en accuse, de l'engouement du public (et cependant ils n'auraient fait là rien que de licite), ils eussent pu faire coter des cours extrêmement élevés ; au lieu de cela, ils ont spontanément et volontairement limité leurs bénéfices en fixant le cours d'introduction des actions à 255 francs et celui des parts à 3.800 francs. À ces cours, la réduction des demandes a été de 60 % pour les actions et de 85 % pour les parts.

M. Octave Homberg rappelle ensuite quelles sont les personnalités qui participent à la gestion de la Financière française et coloniale :

Les hommes qui, avec moi, gèrent la Société financière française et coloniale sont M. Barrère, ancien ambassadeur ; M. [Gabriel] Cordier, régent de la Banque de France ; M. Boulle, M. René Bouvier. À côté de moi, dans le conseil de la Société des minerais de la Grande-Île, figure M. Parmentier que vous avez eu vous-même sous vos ordres en qualité de directeur du mouvement général des fonds et dont vous avez pu apprécier l'intelligence et le caractère. De tels hommes, pas plus que moi-même, n'auraient jamais prêté la main à une action dangereuse pour l'épargne.

TUYAUX ET CONSEILS
(*Le Petit Bleu*, 5 décembre 1926)

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE. — Nous ne saurions préjuger de l'avenir de gisements à peine grattés, mais une chose est certaine, malgré le patronage de la « Thomson », malgré l'apparition sous le drapeau de M. Octave Homberg, homme du jour, les actions et parts « Minerais de la Grande-Île » sont tout à fait soufflées. Lorsqu'elles se seront « déwatérisées », comme diraient nos amis anglais, nous pourrions en reparler. Pour l'instant, ce ne sont qu'« outres de vent » que le premier incident dégonflera. — (*Le Petit Capitaliste*.)

(*Le Journal des finances*, 17 décembre 1926)

Dans une protestation publiée au début de la semaine par la *Dépêche coloniale*, M. O. Homberg vient de s'élever vigoureusement contre les conditions dans lesquelles une de ses affaires [les Minerais de la Grande-Île] avait été mise en cause à la Commission des finances du Sénat, et contre le texte proposé par cette même commission pour réprimer certains actes auxquels aurait donné leur l'introduction en Bourse de titres d'entreprises coloniales. Sans vouloir reproduire ici ni discuter les arguments apportés de part et d'autre, nous devons dire que, sur le principe, nous sommes d'accord avec M. Homberg. Nous ne pensons pas qu'il ait été jusqu'ici, dans les usages parlementaires, surtout dans ceux auxquels paraissait attachée la Haute Assemblée, de jeter la suspicion sur une affaire dont personne ne se plaignait et dont les titres, bien que nouvellement acclimatés en Bourse n'ont pas été plus éprouvés — s'ils ne l'ont pas été moins — que ceux de multiples sociétés dont on a désappris de discuter la solidité ; quant au texte de « défense », adopté par la commission, nous craignons fort, s'il devait prendre force de loi, qu'il ne donne aucun des résultats escomptés, et nous prévoyons, en revanche qu'il favorisera de nombreuses combinaisons pas très avouables.

LE CYCLONE DE MADAGASCAR
(*Les Annales coloniales*, 10 mars 1927)

.....
Les établissements des Minerais de la Grande-Île n'ont pas souffert.

CONSTITUTION
DE L'UNION DES GRAPHITES
ET DES GEMMES DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ FINANCIERE FRANÇAISE ET COLONIALE
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1927)

.....
Au mois de mai 1926, nous avons fondé, avec le concours de la Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston et de la Central Mining, la Société des minerais de la Grande Île. Cette Société, la première de notre groupe dont l'activité s'exerce à Madagascar, s'est rendue acquéreur d'un ensemble de gisements de micas dont la production atteint déjà 80 % des quantités totales extraites par la Grand Île.

Bien que son activité ait été limitée au début à la vente des micas extraits par ses prédécesseurs, le bénéfice réalisé par cette vente permettra vraisemblablement dès cette année, la distribution de l'intérêt statutaire des actions. À ces bénéfices viendront s'ajouter au cours des exercices suivants les produits de l'exploitation proprement dite.

D'autre part, un personnel technique éprouvé a été mis à la tête de l'exploitation à Madagascar et son action permettra l'accroissement de la production des gisements et un meilleur traitement des micas sur place, susceptible de réduire considérablement les déchets. On peut donc considérer que l'avenir de cette société présente des perspectives favorables ; la qualité de ses produits est connue et hautement appréciée sur le marché mondial du mica et, d'autre part, il est peu probable qu'une crise vienne affecter le

cours de ce produit dont les applications se développent constamment, dans l'industrie électrique notamment.

D'autre part, deux très importantes affaires de graphite de Madagascar ont récemment fusionné sous notre patronage et la Société des minerais de la Grande Île, dont le personnel de direction avait, pendant plusieurs mois, procédé sur place aux études qui ont permis d'arriver à cet accord, a reçu en contrepartie de son concours une rémunération importante.

THE CENTRAL MINING
and Investment Corporation, Limited
(*Le Journal des débats*, 5 juin 1927)

[...] On a [...] pris un intérêt dans la Société des minerais de la Grande-Île (graphites et micas à Madagascar). [...]

Société financière française et coloniale
Exercice 1926
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juin 1927)

[...] La Société des minerais de la Grande-Île s'est rendue acquéreur d'un ensemble de gisements de micas dont la production atteint déjà 80 % des quantités totales extraites par Madagascar ; le bénéfice de l'exercice permettra dès cette année la distribution de l'intérêt statutaire des actions. [...]

SOCIÉTÉ CENTRALE POUR L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE
Exercice 1926
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 août 1927)

.....
La société ... a participé à ... la constitution des Minerais de la Grande-Île et de la Coloniale d'Éclairage et d'énergie.

Société des Minerais de la Grande Île
(*La Journée industrielle*, 24 septembre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1926 (premier exercice social d'une durée exceptionnelle de sept mois) se soldant par un bénéfice net de 1.019.884 fr. après 68.789 francs d'amortissements. Le dividende correspondant à l'intérêt statutaire des actions a été fixé à 4 fr. 75 brut par titre.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à M. Pierre de Moüy, administrateur démissionnaire, et a ratifié la nomination comme administrateur de M. Just-Victor Piquet ⁴.

Minerais de la Grande-Ile
(*Le Journal des débats*, 27 septembre 1927)

L'assemblée du 23 septembre a approuvé les comptes du premier exercice social qui a pris fin le 31 décembre 1926. Il a voté la répartition statutaire d'un dividende brut de 8 %, soit [?], payable le 1^{er} octobre par 4 fr. 75 brut par action (coupon 1).

Le rapport du conseil donne certaines précisions sur le programme suivi par la société, et, notamment, la création, sous les auspices de la Société financière française et coloniale, de l'Union des graphites, société constituée le 7 mai à Tananarive et qui a englobé deux des plus importantes exploitations de graphite de Madagascar.

Sur la marche et l'avenir de la société, nous laissons la parole à son président, qui a déclaré :

« On a reproché à notre société d'avoir été constituée sur des espérances, Or, nous ne l'avons pas fondée sur des espoirs, mais sur des réalités tangibles, sur des résultats acquis. Si nous'avons levé l'option donnée par la Thomson-Houston, avec certains avantages justifiés pour le vendeur, pionnier à Madagascar, qui obtenait des résultats déjà appréciables, c'est que nous avons pensé que ces résultats pouvaient être améliorés. Les événements nous ont donné raison. Les premiers résultats permettent de rémunérer statutairement le capital dans une période d'organisation particulièrement ingrate.

Ceux de l'exercice en cours sont en sensible augmentation ; nous avons le droit d'être optimistes pour l'exercice en cours et pour les exercices suivants. Toutefois nous avons deux difficultés à vaincre, quine dépendent pas entièrement de nous et que nous, essayons de résoudre en agissant sur ceux qui peuvent pouvoir : la rareté de main-d'œuvre, et la difficulté des communications. Nous avons confiance que ces difficultés s'aplaniront et notre exploitation bénéficiera des facilités qui résulteront de l'exécution du programme de travaux publics de la colonie. »

MADAGASCAR
Société des minerais de la Grande-Île
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1927)

Le rapport de l'assemblée de cette société mentionne que la production de mica marchand sur les gisements depuis l'entrée en jouissance des gisements, c'est-à-dire dû 15 octobre 1926 au 30 juin 1927, a dépassé 300 tonnes. L'activité de la société s'est portée également par voie indirecte sur d'autres produits minéraux : c'est ainsi qu'elle a aidé à la constitution de l'Union des graphites et de la Société des Gemmes de Madagascar.

Les valeurs à suivre

⁴ Victor Piquet (1876-1965) : polytechnicien, contrôleur général des armées, publiciste. À partir de 1927, il représente la SFFC dans diverses filiales. Voir [encadré](#).

Le bilan sera bon
(*Le Journal des finances*, 10 février 1928)

Il paraît que le bilan des « Minerais de la Grande-Île », arrêté au 31 décembre 1927, sera bon, parce que, dit-on, à bonne source et en toute simplicité, M. Octave Homberg veut « répondre par des résultats brillants aux attaques dont il a été l'objet au Sénat ».

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Assemblée générale ordinaire du 30 mars 1928
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1928)

.....
La Société des minerais de la Grande Île a poursuivi activement au cours de l'exercice 1927 l'aménagement et la mise en valeur de ses gisements de mica, augmentant sans cesse sa production. Ses acquisitions nouvelles et ses contrats d'achat avec de petits exploitants lui permettent dès maintenant de contrôler pratiquement la production du mica de Madagascar.

Outre le mica ambré, dit phlogopite, qui constitue la plus grosse partie de sa production, la Société extrait des quantités notables de mica muscovite semblable aux plus belles variétés de mica des Indes. Ces deux qualités de mica, dont les multiples applications s'accroissent d'une manière continue, sont l'objet de demandes importantes de la part surtout des industries électriques européennes et américaines et, bien que ces demandes se soient sensiblement resserrées en fin d'année en raison du ralentissement général des affaires, les perspectives du développement de cette société se présenteraient d'une manière très favorable, sans restrictions, si les difficultés de transport, que nous nous efforçons d'ailleurs de surmonter, n'étaient susceptibles de retarder quelque peu la progression des bénéfices.

Minerais de la Grande-Île
(*Le Journal des finances*, 5 septembre 1928)

Les bénéfices bruts de l'exercice 1927 ressortent à 2.326.976 francs.
Déduction faite des frais généraux et après affectation de 322.773 francs aux amortissements, le solde bénéficiaire ressort à 1 million 759.944 francs au lieu de 1.019.884 francs.

Le conseil proposera de consacrer 1 million 700.000 francs à la réserve spéciale, ce qui ramènera le bénéfice net à 59.944 francs.

HIER...
(*Le Journal des finances*, 5 octobre 1928)

Nous détachons d'une « Notice » publiée lors de l'apparition de la Société des Minerais de la Grande-Île, notice certifiée exacte par le président du conseil d'administration, les lignes suivantes :

« La société se trouve ainsi posséder 400 permis de recherche, les uns concernant des gisements en plein rendement qui représentent, à eux seuls, 80 % de la production

de Madagascar, les autres concernant des gisements encore intacts et dont la société assurera la mise en valeur progressive.

Le mica est, actuellement, un produit très recherché dont le marché est caractérisé par la supériorité de la demande sur l'offre, en raison du développement rapide et continu de l'industrie électrique qui absorbe les neuf dixièmes de la production mondiale. En particulier, le mica de Madagascar, encore inconnu il y a quelques années, est maintenant demandé et apprécié à l'égal des plus belles espèces du Canada.

La société est, par conséquent, assurée de placer sur les grands marchés du mica (Londres et New-York) la totalité de sa production au fur et à mesure que croîtra celle-ci. »

Peu après leur introduction — en 1926 —, les actions des Minerais de la Grande-Île s'élevaient au-dessus de 300 fr., les parts au-dessus de 5.300 ; l'affaire se capitalisait à ce moment à plus de 110 millions. Alors, la commission sénatoriale des Finances manifestait quelque émotion de la disproportion existant entre les cours que l'on faisait coter, par rapport à leur valeur nominale, à des titres relevant d'affaires qui n'avaient pas encore fait leurs preuves.

On n'eut point de peine à montrer que si l'avenir de certaines affaires était incontestablement surestimé, ce n'était pas, évidemment, le cas de la Société des Minerais de la Grande-Île.

...ET AUJOURD'HUI

L'assemblée des actionnaires de la Société des Minerais de la Grande-Île a eu lieu le 27 septembre ; elle a pris connaissance des comptes du premier exercice social qui s'est étendu sur la période comprise entre le 15 octobre 1926 et le 31 décembre 1927, soit quatorze mois et demi.

Cet exercice se solde par un bénéfice net de 59.444 fr. 17 établi, il est vrai, après affectation de 1.700.000 fr. à la réserve spéciale.

Mais cette affectation est assez indiquée. Le passif accuse 12.315.000 fr. de créiteurs ; l'actif, en grattant tous les postes, ne peut réunir que 12.542.000 fr. de réalisable et disponible, et sur ce total, les stocks de minerais représentent, à eux seuls, plus de 9 millions.

On trouve, tant dans le rapport, très touffu, du conseil d'administration que dans la substantielle allocution prononcée par M. Octave Homberg, l'explication de la situation actuelle de la société.

Au moment de sa création, les cours du mica étaient très élevés ; ils ont, peu après, beaucoup et brusquement fléchi. Les expéditions de Madagascar ont augmenté de façon imprévue et puis, il a fallu compter avec la concurrence du mica des Indes. Or, le marché du mica « n'est pas extrêmement large ». Il a donc fallu « limiter la production en vue de régler cette production sur la capacité d'absorption du marché ». D'ailleurs, ce n'est pas si facile qu'on pourrait le croire d'exploiter le mica. « C'est une marchandise très délicate, très friable et courant, lorsqu'elle est soumise au portage des indigènes, de grands risques. » Quand un indigène tombe, sa charge se brise et se transforme instantanément en déchets à peu près invendables.

Et voilà pour quelles raisons, et d'autres, la Société des Minerais de la Grande-Île n'embouche pas la trompette des dividendes. La Bourse a, d'ailleurs, ramené sa capitalisation à 60 millions.

La Société des minerais de la Grande-Île, a déclaré son président, « ne fait absolument que du mica ».

Pourtant, a ajouté M. Octave Homberg — qui s'est défendu d'avoir émis cette idée autrement que comme ça, sans qu'il faille la considérer comme une proposition — pourtant, étant donné ce qui vient de se produire sur le marché du mica, étant donné les risques que présentent les produits coloniaux qui n'ont qu'un faible marché mondial, « je me demande s'il ne serait pas de bonne politique de s'intéresser à d'autres sociétés

minières établies à Madagascar, une affaire de graphite par exemple. C'est excellent le graphite et votre société a déjà des intérêts dans une affaire de graphite, qui donne d'ailleurs de très bons résultats. Une communauté d'intérêt diviserait les risques, parce qu'il est vraisemblable que la hausse et la baisse, qui se produiraient de part et d'autre, se compenseraient... »

Que les actionnaires se rassurent. La question est à l'étude. S'il y a quelque chose à faire dans le sens d'une combinaison mica-graphite, ils en seront saisis.

C'est un prélude discret

Le bon grain de l'ivraie
Tout ce qui reluit n'est pas d'or ...

Minerais de la Grande-Île

Cette affaire est une affaire⁵ qui reste de plus en plus de beaucoup d'avenir
et de peu de présent

(*Le Merle mandarin*, hebdomadaire satirique, 16 novembre 1928)

Est-ce que la renommée, d'ailleurs passablement tapageuse, du *Financier dans la cité*, serait à la veille de subir une éclipse — ce qui est une façon de ressembler au soleil, par les mauvais côtés ? Depuis quelque temps déjà, on ne rencontrait plus son image avantageuse sur les murs, ou plus exactement sur les palissades derrière lesquelles on gâchait force plâtre, mais voici que son souvenir se réveille, assez fâcheusement, à l'occasion des assemblées que viennent de tenir, coup sur coup, deux sociétés qui portent sa marque : Les « Minerais de la Grande-Ile », qui ont réuni leurs actionnaires le 27 septembre, et l' « Indochinoise des Cultures tropicales », qui a réuni les siens le lendemain, 28 septembre, deux coups durs pour ceux qui ont suivi le panache de M. Octave Homberg et qui, ces fois-là, en attendant d'autres, ne le trouvent pas sur le chemin de la victoire qu'une auto-réclame fortement organisée leur promettait, il n'y a pas encore très longtemps.

Nous dirons tout à l'heure ce qu'il faut en penser, mais d'abord, il nous faut lire les rapports des conseils, présentés à chacune de ces assemblées, toutes deux présidées par M. Octave Homberg, qui, vraisemblablement, dut aussi présider à l'élaboration de ces deux documents.

Nous commencerons, dans l'ordre chronologique, par l'assemblée de la valeur qui eut les débuts les plus accidentés, dont l'honneur d'être évoquée à la tribune du Parlement, citation dont elle se fût sans doute volontiers bien passée. Nous avons nommé les Minerais de la Grande-Ile.

La société est entrée le 15 octobre 1926 en jouissance des gisements acquis à Madagascar. De cette date à fin 1927, la production des différents gisements a atteint 581 tonnes, contre 200 que réalisait annuellement le prédécesseur. Mais « le problème du transport étant un des plus difficiles de ceux qui se posent à Madagascar », les embarquements n'ont atteint que 312 tonnes.

Un gisement de mica muscovite, acquis dans la région du lac Alaotra, au nord-est de Tananarive, « se prête à une exploitation rationnelle dont le conseil ESCOMPTE des résultats favorables. »

Les ventes n'ont atteint, en 1927, que 157 tonnes, « le marché s'est brusquement resserré à l'automne 1927 et la crise n'avait que s'accroître jusqu'à maintenant ».

Les exportations de mica phlogodite de Madagascar ont passé de 229 tonnes en 1925 à 507 tonnes en 1927 : « Ce brusque accroissement de la production n'a pas été sans troubler profondément un marché, d'autant plus étroit que les qualités du mica

⁵ « Les affaires sont l'argent des autres. » (A. Dumas fils.)

noir sont assez différentes de celles du mica blanc et que ces deux sortes de mica ne sont pas interchangeables... Cette situation commerciale a entraîné pour notre société une augmentation notable des stocks en Europe, qui s'est encore accentuée en 1928 ; d'un autre côté, les stocks à la colonie se trouvent également importants par suite du décalage entre la production et les évaluations. Ces deux motifs expliquent le chiffre élevé des stocks figurant au bilan.

« Nous avons été amenés, en conséquence; ajoute le rapport, à réaliser dans le courant de 1928 une limitation de la production en vue de la régler sur les possibilités d'absorption du marché... »

Les « bénéfices bruts » ont été appréciables ; ils auraient permis la répartition d'un dividende. Toutefois, le Conseil estime qu'en raison des circonstances spéciales exposées, en particulier du « resserrement actuel du marché » et de la « baisse profonde des cours, il est indispensable de porter la majeure partie de ces bénéfices bruts à une réserve spéciale destinée à parer à toute éventualité en cas de prolongation de la crise commerciale actuelle ».

La société a pris des intérêts dans deux sociétés malgaches nouvelles : « Union des Graphites » et « Gemmes de Madagascar ».

Le solde bénéficiaire de 1.759.944 francs a donc été affecté comme suit :

Réserve spéciale 1.700.000 francs ; Réserve légale 2 997 fr. ; Report à nouveau 58.946 fr.

Les principaux postes du bilan à fin 1927 sont les suivants :

À l'actif :

Apports, propriétés minières, terrains, immeubles et travaux miniers 20.273.385 francs contre 15.659.891 fr.

Minerais 9.010.077 fr.

comptes nouveaux, débiteurs divers 1.562.684 fr. contre 1.285.993 fr.

Caisses et banques 824.182 fr. contre 2.069.770 francs.

Au passif :

Créditeurs divers 12.315.335 fr. contre 3.209.693 fr.

L'an dernier, bien que le bénéfice brut fut moindre, 1.221.431 fr., on avait réparti 4 fr. 75 brut par action.

À noter, en passant, la démission d'un administrateur, M. Félix Mercier. Contrairement à l'usage, pas un regret n'a été exprimé, même de pure forme ; le « ni fleurs ni couronnes » dans toutes sa sécheresse ! Mais son successeur, M. Paul Lecomte⁶, a été chaleureusement accueilli.

M. Octave Homberg a prononcé une longue allocution. À en retenir que la concurrence des micas des Indes n'avait pas été prévue et qu' « une distribution de dividende eût été peut-être téméraire ». Nous aimons beaucoup ce « peut-être » !

À propos du gisement revendiqué par un indigène (voir « La Rumeur » du 17 septembre) « dont ont parlé quelques feuilles, d'ailleurs de troisième ordre — ne sont de premier ordre que celles qui disent amen ! à tout ce que prononce et promet le grand pontife ! —, il s'agit d' « un gisement très peu important et produisant du mica de qualité fort médiocre ».

⁶ Paul-Pierre-Désiré Lecomte : né le 24 janvier 1877 à Lille. Professeur d'exploitation des mines à l'École centrale, administrateur de la Société alsacienne et lorraine de recherches minières (Salrem) et de sa filiale tunisienne, la Société des mines de Bou-Jaber. Administrateur délégué des Minerais de la Grande-Île et de l'Union des graphites (1928-1929) et, plus tard, des Gemmes de Madagascar. Administrateur et membre du comité technique de direction des Mines d'or de Nam-Kok (Laos)(1929), administrateur de la Société nouvelle des mines d'or de Saint-Élie et Adieu-Vat (Guyane)(1931)... Chevalier de la Légion d'honneur (1937).

Et voici de quoi laisser rêveur et même inquiet : « Vous pensez bien que dans un pays comme Madagascar, où les indigènes ont des droits très mal définis, il peut survenir des contestations sur un de nos gisements. » La preuve ! Mais pourquoi n'en surviendrait-il pas sur d'autres, sur des gisements meilleurs que le gisement dont la possession est actuellement contestée ?

M. Octave Homberg va plus loin : il va au devant des critiques futures ! Quand elles se produiront, les actionnaires n'auront qu'à se dire que « cela n'a pas d'importance pour la société » (sic).

On découvre aujourd'hui que le mica est une marchandise très friable, courant de grands risques quand elle est soumise au portage des indigènes. Des plaques qui se seraient vendues un bon prix, ne sont plus que des déchets à réaliser dans de mauvaises conditions si l'indigène laisse tomber sa charge.

De l'aveu même de leur président, les dirigeants de la Société ne se rendent pas bien compte des sortes de micras qui peuvent être vendus le plus aisément. « Il faut en quelque sorte accorder ses violons pour la production et pour la vente, et cela exige un certain temps. Nous ne sommes pas non plus dans les mêmes conditions que si l'exploitation était à proximité de la vente en Europe ». D'ailleurs, le mica seul exploité ne donne-t-il pas ce qu'on en attendait, puisque le conseil se propose d'étudier quelque autre produit malgache à exploiter.

Tout cela, en somme, fait un singulier contraste avec les commentaires enthousiastes, fruit d'une entente touchante, qui permirent de pousser l'action d'un peu au-dessus de 250 à 310 francs dans le dernier trimestre de 1926 et la part de 3.800 à 5.350 francs, cours avec lesquels ceux pratiqués maintenant, respectivement aux environs de 180 fr. et de 2.500 fr. ne font pas un contraste moins violent.

Si l'on se souvient que le capital est de 20 millions en actions de 100 francs, dont 28.571 d'apport et 10.000 parts, dont 5.000 d'apport, il est facile de calculer la perte infligée à l'épargne par l'une des plus éclatantes manifestations du génie « Hombergeois » — si l'on peut dire.

Nous examinerons demain une autre de ces manifestations, l'« Indochinoise des Cultures Tropicales », tout aussi éclatante et rémunératrice.

SFFC
Assemblée générale du 9 avril 1929
exercice 1928
Résumé d'une étude de F. Modau dans *l'Economiste européen*
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 août 1929)

À Madagascar, la « Société des minerais de la Grande-Île » a poursuivi l'exploitation de ses gisements de mica dans des conditions meilleures que précédemment.

En l'honneur de M. le gouverneur général Olivier
(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1929)

Paul Lecomte, administrateur délégué de la Société des Minerais de la Grande Île et de l'Union des graphites

Minerais de la Grande-Île

(Le Journal des finances, 20 septembre 1929)

Il n'y a guère que trois ans que la Thomson-Houston, désireuse de tirer parti de concessions minières qu'elle possédait à Madagascar, les vendit à une affaire nouvelle, créée par la Société financière française et coloniale, et qui prit le nom de Société des minerais de la Grande-Île. Sur les 200.000 actions qui composaient le capital d'origine, 28.571 furent attribuées à la Thomson. Il fut créé en outre 10.000 parts de fondateur dont 5.000 furent attribuées à la Thomson et 5.000 à la Société financière française et coloniale.

La société se trouvait ainsi posséder 400 permis de recherches, concernant des gisements de mica. La situation mondiale du marché du mica étant assez mal connue du grand public, le président du conseil tint à apporter à ce sujet, dans une notice spéciale, les précisions les plus rassurantes. On y pouvait, trouver notamment cette affirmation péremptoire : le mica est un produit très recherché dont le marché est caractérisé par la supériorité de la demande sur l'offre.

C'est sur cette simple affirmation qu'on a fait la hausse des titres dès leur introduction en Bourse. On se contenta, à la vérité, d'introduire les actions au marché officiel, en octobre 1926, à 255, soit avec une modeste prime de 155 % sur le pair. Mais, de toute évidence, les actions devaient être un peu sacrifiées dans l'esprit des fondateurs, et les stipulations de la répartition des bénéfices montrent bien que ceux-ci réservaient toute leur sollicitude pour les parts : introduites à 3.800, elles furent poussées dans le courant de 1926 jusqu'à 5.350 francs.

Les résultats annoncés pour les deux premiers exercices avaient bien laissé quelque déception : 1.019.884 fr. en 1926, 1.759.944. fr. en 1927. C'était, assez maigre pour une affaire qu'on capitalisait à 115 millions de francs. Mais on répétait les explications d'usage : période de mise en marche, difficultés de la première heure, etc. On espérait encore : le marché du mica n'était-il pas exceptionnellement favorable ?

Hélas, l'in vraisemblable s'est produit : le marché du mica a tout à coup été caractérisé non plus par la supériorité de la demande sur l'offre, mais par un afflux inattendu d'offres croissantes. Les cours se sont effondrés de plus de 60 %. Et l'exercice 1928 des Minerais de la Grande-Île se solde par une perte de 5.497.461 francs.

C'est une malchance, dira-t-on. Sans doute, et l'on ne pourrait que s'incliner devant la mauvaise fortune, si les dirigeants de la Société n'avaient pas tout fait pour aggraver la déception des actionnaires, non seulement en facilitant, l'an dernier, les mouvements boursiers les plus exagérés, mais encore en présentant au cours des deux premiers exercices des comptes dont l'établissement témoignait de la plus étrange imprévoyance.

On peut résumer comme suit les postes essentiels des deux derniers bilans :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 francs)

	1926	1927	1928
ACTIF			
Immobilisations	16.835	21.744	20.675
Marchand, et minerais	3.481	9.996	9.718
Débiteurs	1.285	1.562	2.083
Caisse et banques	2.069	824	271
PASSIF			
Capital	20.000	20.000	20.000

Créditeurs	3.209	12.315	17.746
------------	-------	--------	--------

Si l'on prenait pour base les chiffres du dernier bilan, on en conclurait que l'actif net ressort encore à 15 millions environ. Mais on peut tenir pour assuré que le bilan ne donne qu'une idée très imparfaite de la dépréciation de l'affaire. La plupart des postes ne varient pas en effet d'une année à l'autre : un seul présente une différence considérable par rapport à l'an dernier : c'est le poste créditeurs divers qui est en augmentation de 5 millions : ce sont précisément ces 5 millions qui représentent le déficit. Mais les stocks sont toujours inventoriés à 9.718.000 francs et les installations, qui semblent avoir été très généreusement évaluées, figurent toujours pour le même chiffre. C'est dire que, sans aucun doute, quand il faudra assainir complètement la situation financière, le déficit à amortir sera beaucoup plus considérable qu'il n'apparaît.

Il ne reste plus maintenant qu'à attendre cette réorganisation, car il semble douteux que les groupes puissants qui patronnent l'affaire restent sur une telle défaite. Ce seront les actionnaires qui paieront les frais.

Aussi les actions sont-elles tombées à 80 fr. : c'est encore fort bien payé. Mais on tente de réveiller le marché des parts qui, de 700, se sont relevées jusqu'à près de 1.000, dans l'espoir que, dans la réorganisation inévitable, les dirigeants de l'affaire leur conserveront la même prédilection que par le passé.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Les Annales coloniales*, 15 mars 1930)

Réalités du 7 mars 1930 publie l'information suivante sur une des meilleures affaires de M. Octave Homberg. On peut juger dans quel trente-sixième dessous les autres sont dégringolées : « L'exercice 1928 a laissé une perte sèche de 5.498.000 francs et le bilan au 31 décembre fait apparaître une situation financière à proprement parler lamentable. Il paraît que le responsable de tout cela, c'est le mica, dont les cours ont baissé de près de moitié.

C'est possible, mais comme, à notre connaissance, les prix du mica demeurent au plus bas, ou presque, sans aucun indice, même léger, de redressement, l'exercice 1920 a dû donner encore des résultats déplorables et l'avenir se présente donc sous un jour peu encourageant, d'autant que le capital social est sérieusement écorné. L'action cote à peu près 50 francs et la part, 600. Il est pénible de vendre à ces prix-là, avec une perte qui souvent atteint ou dépasse 80 %, cependant, ne serait-ce pas, encore, la meilleure solution ? »

Société financière française et coloniale

Assemblée ordinaire du 5 mai 1930
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mai 1930)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1930, p. 400)

.....
La réorganisation des exploitations de la Société des minerais de la Grande Île s'est poursuivie pendant l'exercice 1929 et a commencé à porter ses fruits à la fin de l'année. La Société a, en effet, équilibré sensiblement sa production et ses possibilités de vente, tout en obtenant un abaissement notable de son prix de revient, grâce à de sérieuses réductions de dépenses.

Malheureusement, le marché du mica ne s'est pas amélioré et les cours ont été plus bas que jamais. Nous espérons néanmoins arriver à faire reconnaître bientôt que les micas de Madagascar ont des propriétés inégalables pour certains usages.

La Bourse
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1930)

Aux mines métalliques, la part Minerais de la Grande-Île (340) se rapproche du cours de zéro, cours en rapport avec sa valeur intrinsèque.

Minerais de la Grande-Ile
(*Les Annales coloniales*, 25 octobre 1930)

Bilan au 31 déc. 1929 : à l'actif : frais de constitution après amortissement : 452.957 80 ; 1^{er} établissement après amortissement : 525.783 38 ; apports, propriétés, immeubles : 21.046.850 fr. 07 ; matériel et mobilier après amortissements, 377.409 fr. 82 ; approvisionnements et marchandises en cours de route, stocks (après amort.) 75 millions 717.313 fr. 67 ; débiteurs divers : 2.249.119 17 ; caisses et banques : 100.537 francs 32 ; portefeuille, 150.000.

Profits et pertes : report pertes antérieures : 5.440.514 86 ; pertes de l'exercice : 6.160.409 29.

Au passif : Capital : 20.000.000 fr. réserve légale : 53.991 fr. 40 ; créiteurs divers : 21.016.83 4 30 ; comptes d'ordre : 195.645 71 ; provisions pour créances douteuses : 249.992 90 ; report appartenant aux actionn. : 11.918 48 ; report appartenant aux porteurs de parts : 3.972 82, réserve spéciale : 1.700.000.

La perte d'exploitation qui avait été en 1928 de 5.500.000 fr. n'est plus que de 3 millions pour l'exercice écoulé.

Minerais de la Grande-Ile
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1930)

Perte de l'exercice : 6.160.409 fr. s'ajoutant aux pertes antérieures pour former un solde déficitaire de 11.500.000 pour un capital de 20 millions.

Société des Minerais de la Grande-Ile
(*La Journée industrielle*, 30 septembre 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier sous la présidence de M. Rigal ⁷, a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1930 présentant une perte de 1.068.440 fr. qui a été reportée à nouveau.

La nomination de la Société financière française et coloniale comme administrateur a été ratifiée.

⁷ Jean Rigal (1898-1969) : polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées en Cochinchine et au Cambodge, administrateur délégué de la Société française de dragages et de travaux publics (1930). Voir [encadré](#).

Le rapport du conseil indique que la société a subi la répercussion de la crise mondiale sur les industries de fourniture des matières premières qui a été particulièrement sensible dans l'industrie électrique, surtout en Amérique, qui absorbait la plus grande partie des ventes de splittings. La diminution du pouvoir d'achat, causée par la restriction du crédit et par le chômage, s'est traduite par un ralentissement considérable des fabrications et, par répercussion amplifiée, par une cessation presque complète des achats de matières premières pour la reconstitution des stocks-magasins des grandes industries électriques.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1931, p. 885)

Chomette (Saint-Étienne, 1926), ingénieur à l'Union des graphites, a été nommé dir. de la Soc. des minerais de la Grande-Île, Fort-Dauphin (Madagascar).

Minerais de la Grande Île
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 31 octobre 1931)

Les comptes de 1930 accusent une nouvelle perte de 1.068.441 fr, portant le déficit total à 12 669.365 fr. (AEF)

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Le Temps*, 9 juillet 1932)

L'exercice 1931 a laissé une perte d'exploitation de 289.734 francs alors que pour 1930, le bénéfice d'exploitation avait atteint 631.141 francs.

Le compte de profits et pertes en 1931 fait ressortir une perte de 2.680.910 francs qui porte le déficit total à 15.350.276 francs.

Minerais de la Grande-Ile
(*Le Rappel*, 31 août 1932)

Deux assemblées, l'ordinaire et une extraordinaire, ont été tenues le 9 septembre par les actionnaires de la Société des minerais de la Grande-Ile.

L'assemblée a approuvé les comptes qui étaient présentés ; elle a réélu les administrateurs sortants, MM. Octave Homberg, Bouvier, Deœuf, Lecomte, Parmentier, Piquet, Rigal et Béviillard ⁸, ainsi que la Société financière française et coloniale ; elle a également donné *quitus* à Paul Lancrenon, administrateur démissionnaire, et ratifié, en

⁸ Pierre Joseph Alexis Béviillard : né le 8 novembre 1890 à Saint-Étienne. Polytechnique, 1910. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 15 mai 1916) : lieutenant d'artillerie grièvement blessé. Pensionné militaire comme amputé d'un membre (*JORF*, 10 nov. 1918). Son sixième enfant, Marie-Claire, naît à Tananarive (*L'Action française*, 8 avril 1928). Directeur de l'Union des graphites, administrateur délégué des Gennes de Madagascar et de la Société générale des graphites. Décédé le 30 août 1976 à Versailles

tant que de besoin, avant réélection, la nomination de M. Béveillard, qui avait été faite en cours d'exercice.

Société des minerais de la Grande-Ile
(*La Dépêche coloniale*, 12 septembre 1932)

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1931, qui font ressortir une perte de 2.680.910 francs, qui porte le déficit total à 15.350.276 francs.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à M. Paul Lancrenon, administrateur démissionnaire, et approuvé la nomination d'administrateur de M. Paul Béveillard.

MM. Octave Homberg, Bouvier, Detœuf, Lecomte, Piquet, Homberg, Parmentier, Rigal, Béveillard et la Société financière française et coloniale, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y avait lieu de continuer la société ou de prononcer sa dissolution, a décidé de continuer la société.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Le Journal des débats*, 13 septembre 1932)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1932, p. 605)

Cette affaire, on le sait, fait partie de l'ensemble créé par M. Octave Homberg.

L'assemblée du 9 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1931, analysés dans notre information du 9 juillet, et se soldant par une perte de 2.680.910 fr., qui porté le déficit total à 15.350.276 fr. Bien que ce déficit soit supérieur aux trois quarts du capital de 26 millions, l'assemblée extraordinaire tenue à l'issue de l'ordinaire a décidé de continuer les opérations.

Cette décision n'a été prise qu'en raison des désavantages que comporterait une liquidation trop prolongée.

Sic transit...

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Le Journal des débats*, 18 janvier 1933)

Un jugement d'hier du tribunal de commerce a condamné la société au versement d'une somme de 3.100.000 francs à M. Luis [*sic* : *Louys*], ingénieur, au sujet d'une opération de cession d'apports.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Le Journal des débats*, 14 mars 1933)

Il fut un temps où les critiques étaient impatiemment supportées, quand on s'avisait, comme nous le fîmes, de déplorer, à la suite d'une intensive publicité, l'introduction aux cours respectifs de 225 fr. l'action de 100 fr. et de 3.800 fr. la part de fondateur, d'une

affaire partie trop tôt, et dont le parrainage constituait alors le principal atout. Poussés par la suite à 312 fr. l'action et à 5.350 fr. la part, les titres valent pratiquement zéro (action : 1 fr. 50 et part 18 fr.). Les capitalistes ont donc connu de cruelles déceptions.

Un avis de la Chambre syndicale des agents de change annonce pour le 1^{er} avril la radiation des actions et des parts. Ainsi se termine une carrière boursière.

SOCIETE DES MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Les Annales coloniales*, 16 septembre 1933)

L'exercice 1932 se solde par une perte d'exploitation de 131.843 francs contre 289.734 francs précédemment. Compte tenu des frais généraux et divers, la perte atteint 968.287 francs, portant le déficit total à 16.318.562 francs.

MADAGASCAR
SOCIETE DES MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1933, p. 550)

Cette soc. a arrêté toute exploitation de mica, ayant un stock suffisant p. son service commercial. Le marché du mica est sérieusement influencé par la concurrence du mica indien, les fluctuations du sterling et, surtout, l'affaiblissement des cours du dollar qui a gêné les opérations avec les États-Unis. Néanmoins, au cours de 1932, il a été vendu par la soc. 112.000 kg de mica p. la somme de 1.67.000 fr.

Madagascar
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1934)

Une série de décrets institutifs de concessions minières, pris en 1933, par le gouverneur général de Madagascar, viennent d'être promulgués au *Journal officiel* du 3 janvier. Les concessions suivantes ont été accordées :

.....
À la Société des minerais de la Grande Ile à Fort-Dauphin la concession de 3^e catégorie n° 351 (permis 117.895) de 2.475 ha. dans le district d'Ambatondrazaka.

Société des Minerais de la Grande-Ile
(*La Journée industrielle*, 28 septembre 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1933 faisant ressortir une perte de 411.994 fr., qui, jointe au solde débiteur reporté à fin 1932, soit 16.318.563 fr., porte le déficit total à 16 millions 730.557 francs.

MM. Octave Homberg, Jean Rigal et Paul Lecomte, administrateurs sortants, ont été réélus.

Au cours de cet exercice, la société a remis en exploitation, à allure modérée, quelques-unes de ses mines, en raison de l'épuisement des stocks de certaines qualités de mica demandés par une catégorie de consommateurs. D'autre part, une reprise

assez sensible qui s'est manifestée sur certains marchés a permis de compter sur des ventes plus régulières, en même temps que les prix se relevaient légèrement.

Société financière française et coloniale

Exercice 1934

Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935).

La Société des minerais de la Grande-Île n'a pratiquement qu'une activité commerciale consistant à liquider les stocks existants.

Toutefois, elle a été amenée à reprendre l'exploitation très limitée de certains gisements. pour satisfaire aux demandes de micas de qualités déterminées.

ASSEMBLEES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES

Société des minerais de la Grande Ile

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 novembre 1935)

Constitution : société anonyme française, constituée le 2 juin 1926, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Objet : l'exploitation directe ou indirecte de toutes mines ou carrières, situées en tous pays ; l'étude et la recherche des gisements de substances minérales, le traitement et le commerce des substances minérales, ainsi que des sous-produits, la création ou l'acquisition et l'exploitation de toutes usines ou installations pour la fabrication, la transformation et la vente des substances minérales ; la création et l'exploitation de toutes voies, de tous moyens de transport qui pourraient être utiles à la Société, l'acquisition, la location de tous terrains avec leurs accessoires, l'obtention de toutes concessions gratuites ou onéreuses, la revente ou l'aliénation, sous quelque forme que ce soit, des immeubles appartenant à la Société. Capital social : 20 millions de francs, divisé en 200.000 actions de 100 fr., sur lesquelles 28.571 ont été remises en rémunération de ses apports à la Compagnie française Thomson-Houston. Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 10 % au conseil d'administration ; le solde est réparti à raison de 75 % aux actions et 25 % aux parts.

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1935 approuvés par l'assemblée du 22 octobre 1935 se soldent par une perte de 200.857 fr. contre une perte de 411.994 fr. pour l'exercice précédent.

Nous présentons ci-dessous le rapport du conseil :

« Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous présenter notre rapport sur l'exercice 1934 de votre société et soumettre à votre approbation les comptes correspondants.

Des empêchements de force majeure, provenant de l'éloignement de nos services d'exploitation et de la lenteur des communications, ont retardé l'établissement de notre bilan, et nous n'avons pu, de ce fait, vous le soumettre dans le délai strictement statutaire. Nous vous prions de nous en excuser.

Pendant l'année 1934, le marché des micas bruts a conservé, sans amélioration ni diminution, l'activité relative qu'il avait manifestée à la fin de l'année précédente. Nous avons, en conséquence, maintenu, sans la développer davantage, l'exploitation des mines qui avaient été rouvertes au cours de 1935, afin de fournir les qualités de mica demandées par les consommateurs et qui ne se trouvaient plus dans nos stocks.

Les ventes réalisées, tant sur les nouveaux produits de nos exploitations que sur les micas mis en stock antérieurement, nous ont laissé un bénéfice brut de 197.270 fr. 09 contre 118.423 fr. 04 en 1935. Nos frais généraux se sont élevés à 398.274 fr. 44 au lieu de 463.935 fr. 43 l'année précédente et nous avons amorti le solde des frais de

voyage de nos agents envoyés à la colonie en 1933. Le compte de profits et pertes se solde ainsi par une perte de 200.807 fr. 53 au lieu de 411.994 fr. 69 pour l'exercice 1933.

Nous avons, d'autre part, procédé, suivant les règles habituelles, à l'évaluation des divers postes du bilan. Nous avons, en particulier, conservé pour l'inventaire de nos stocks les valeurs précédemment adoptées, les légères fluctuations, en hausse ou en baisse, qui ont pu se produire sur les cours de certains de nos produits, ne paraissant pas suffisamment établies pour justifier une modification des valeurs antérieurement fixées. »

Voici comparés les deux derniers bilans au 31 décembre (en 1.000 fr.) :

	1933	1934
ACTIF		
Frais de constitution	483	—
Frais de premier établissement.	526	—
App., pr. min., ter., imm.	21.081	21.105
Matériel et mobilier	322	317
Approvisionnements	208	203
Stocks minerais	5.214	3.835
Caisse et banques	746	336
Débiteurs divers	285	618
Taxes de transmission	956	958
Frais à amortir	17	—
Portefeuille-titres	35	35
Créances douteuses	178	178
Report antérieur	16.319	16.731
Perte nette	.412	201
	<u>46.781</u>	<u>44.515</u>
PASSIF		
Capital	20.000	20.000
Réserves légales	54	54
Réserves spéciales	1.700	—
Réserves pour créances dout.	178	178
Report appart. aux actionn.	12	12
Rep. app. aux port, de parts	4	4
Créditeurs divers	24.833	24.268

	46.781	44.515
--	--------	--------

L'examen de ce bilan fait apparaître une situation financière assez faible : les immobilisations figurant pour plus de 21 millions ne trouvent au passif que 200.000 francs environ de réserves diverses. De son côté, la trésorerie est serrée ; les exigibilités se montent à 24 1/2 millions alors que l'actif ne fait état que de 330.000 francs de disponible auxquels, il est vrai, il convient d'ajouter 4 1/2 millions environ de réalisable à moyen terme.

Comme on peut le voir par les précisions que nous donnons ci-dessus, la situation tant financière qu'industrielle n'est pas brillante. Il n'est que temps qu'une reprise marquée se fasse sentir sur le marché de la matière, car dans le cas contraire, les prévisions les plus pessimistes seraient permises.

Société financière française et coloniale
Exercice 1935
Assemblée ordinaire du 30 septembre 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 novembre 1936)

Société des minerais de la Grande-Île. — Les demandes de micas restant relativement faibles, l'exploitation des gisements s'est poursuivie à allure modérée, mais dans des conditions de prix de revient satisfaisantes.

Le tonnage vendu pendant cet exercice s'élève à 100 tonnes représentant 17,4 % exportations de Madagascar. Les commandes inscrites et les ventes réalisées par la société dans les premiers mois de 1936, marquent une amélioration notable sur la période correspondante de 1935.

Les comptes de 1935 n'ont pas encore été publiés.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Le Journal des débats*, 28 octobre 1935)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1934. Le compte de profits et pertes se solde par une perte de 200.857 francs contre 411.994. francs pour l'exercice 1933. À ce chiffre doit être ajoutée le solde débiteur à fin 1933, qui s'élevait à 16.730.557 francs, pour former un total fixé à 16.931.415 francs.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Les Annales coloniales*, 4 décembre 1936)

L'assemblée ordinaire tenue avant-hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935 se soldant par une perte de 1.874.837 francs.

Minerais de la Grande Ile
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 juillet 1937)

Pendant l'exercice 1936, l'activité du marché des micas, assez ralentie durant les premiers mois, a marqué une reprise très nette au cours du dernier trimestre. Les ventes de la société se sont élevées à 104.000 kg représentant 1.580.000 fr., contre 100.000 kg représentant 1 million 528.000 fr. en 1935. Toutefois, dans ces tonnages, la proportion des micas provenant des stocks anciens par rapport aux micas nouvellement extraits ayant sensiblement augmenté par rapport à 1935. le bénéfice brut en a été réduit. Les résultats de l'exercice font ressortir une perte de 174.859 fr. contre une perte de 1.874.837 fr. en 1935. La reprise industrielle aux États-Unis a provoqué fin 1936 une augmentation importante des demandes de micas, entraînant un relèvement des prix qui s'est poursuivi et accentué au début de 1937. La société, pouvant envisager pour l'avenir des résultats plus favorables, convoque ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour leur soumettre un plan de réorganisation financière. À l'actif : apports propriétés minières, terrains et immeubles, 21.081.399 fr. : matériel et mobilier. 336.642 fr. ; approvisionnement. 198.144 fr. ; stocks de minerais. 3.113.720 fr. ; caisses et banques. 329.141 fr. ; débiteurs et clients, 210.084 francs : portefeuille-titres. 35.066 fr. ; taxes de transmission. 959.400 fr. ; pertes totales : 18.981 112 francs. Au passif : capital. 20 millions : ré serve légale, 53.991 fr. : report appartenant aux actionnaires et aux parts, 15.891 fr. ; créiteurs divers, 25.174.828 fr.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Les Annales coloniales*, 23 juillet 1937)

Le 6/8/37, 16 h 1/2, Paris : réduction du capital suivie de sa réaugmentation ; modification des droits des actionnaires et porteurs de parts dans la répartition des bénéfices ; suppression de l'amortissement obligatoire du capital.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Les Annales coloniales*, 24 septembre 1937)

L'assemblée ordinaire du 21 septembre a approuvé les comptes de 1936. La perte de 1936 ressort à 174.859 francs, ce qui porte le déficit total à 18.981.112 francs.

L'assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé d'appliquer à l'ensemble des éléments d'actif un amortissement d'un montant total de 40.528.558 francs. Le montant de cet amortissement sera constitué par la réserve légale, un report de 11.918 francs appartenant aux actionnaires, et 19 millions provenant de la réduction de capital de 20 millions à 1 million, qui a été votée. Cette dernière opération sera effectuée par l'échange d'une action nouvelle pour vingt anciennes. Le conseil a été, ensuite, autorisé à porter le capital ainsi réduit à 3 millions au moyen de l'émission de 20.000 actions de numéraire nouvelles de 100 francs chacune.

MINERAI DE LA GRANDE-ÎLE
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} octobre 1937)

L'assemble ordinaire tenue le 21 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1936, faisant ressortir une perte de 174.859 fr.

Une assemblée extraordinaire a voté l'amortissement de divers éléments d'actif d'un montant total de 40.528.758 francs par prélèvement de la réserve légale, du report

appartenant aux actionnaires, d'abandon par les créanciers d'une somme de 21.462.848 fr. sur leur créance et par la réduction du capital social de 20 millions à 1 million.

Cette assemblée a décidé également que le capital social réduit à 1 million sera augmenté de 2 millions par la création de 20.000 actions de numéraire nouvelles.

Société financière française et coloniale
Exercice 1936
Assemblée ordinaire du 29 septembre 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 octobre 1937)

Société des minerais de la Grande-Île. — Pendant la majeure partie de l'année 1936, l'activité du marché des micas est restée faible comme les années précédentes. Le tonnage vendu s'est élevé à 104.000 kilogrammes contre 100.000 kilogrammes l'année précédente.

L'exercice s'est soldé par une perte de 174.830 fr 86 contre une perte de 1.874.837 francs 20 en 1935.

En fin d'exercice; un accroissement très prononcé de l'activité industrielle aux États-Unis a provoqué une recrudescence importante des demandes.

L'amélioration de la situation de la société dans les premiers mois de 1937 permettant d'envisager pour l'avenir des résultats plus favorables, un projet de réorganisation financière doit être soumis prochainement aux actionnaires.

Pour rendre cette opération possible, votre société envisage un large abatement de sa créance, inférieur d'ailleurs aux amortissements déjà réalisés depuis plusieurs années sur ce poste.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Le Journal des finances*, 26 novembre 1937)

Augmentation de capital de 1 million à 3 millions de francs par l'émission au pair de 20.000 actions.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Le Temps*, 18 février 1938)
(*Le Journal des débats*, 19 février 1938)

Une assemblée extraordinaire réunie le 17 février a rendu définitive l'augmentation du capital de 1 à 3 millions, par création de 20.000 actions de 100 francs : 79 souscripteurs ont versé 36.100 francs en espèces et deux autres souscripteurs ont effectué la compensation de leurs créances, s'élevant à 1.963.900 francs, contre un montant nominal égal d'actions nouvelles.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE.
(*Le Journal des débats*, 7 septembre 1938)

L'exercice 1937 se solde par un bénéfice (contre 174.859 fr. de perte).

Société financière française et coloniale
Exercice 1937
Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 octobre 1938)

Société des minerais de La Grande-Île. — La réorganisation financière dont nous vous entretenions dans notre dernier rapport a été réalisée au début de 1938.

La capital a été réduit de 20 millions à 1 million et porté à nouveau à 3 millions de francs. Les droits des parts bénéficiaires ont été réduits.

Les créanciers, dont la Société Financière Française et Coloniale était de loin le plus important, ont été amenés à souscrire, par compensation partielle de leurs créances, la quasi-totalité de l'augmentation de capital de 2 millions de francs, les actionnaires n'ayant usé de leur droit de préférence que dans une très faible mesure.

Ils ont en outre fait remise à la société du solde de leurs créances après la compensation ci-dessus et le versement des sommes dont la société pouvait disposer après réalisation des stocks existants.

La situation de la société a été ainsi complètement assainie et a pu profiter de la reprise qui s'est poursuivie en 1937 sur le marché du mica

L'exercice s'est soldé, après de larges dotations aux provisions et au fonds d'amortissement, par un bénéfice net de 84 210 francs qui permettra la répartition d'un dividende de 8 % au capital ancien ramené à 1 million de francs.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Les Annales coloniales*, 12 septembre 1938)

L'exercice 1937 se solderait par un bénéfice, alors que le précédent avait fait apparaître une perte de 174.859 francs.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Le Journal des finances*, 3 octobre 1938)

L'assemblée du 26 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1937 qui se sont soldés par un bénéfice net de 84.210 francs. Elle a voté un dividende de 8 francs par action portant sur le capital réduit à 1 million.

MINERAIS DE LA GRANDE-ÎLE
(*Le Journal des débats*, 21 juin 1939)

L'exercice 1938 laisse un bénéfice net de 306.552 francs après amortissements et affectation de 1.150.000 francs à la réserve pour risques industriels et commerciaux.

Le conseil proposera la mise en distribution d'un dividende brut de 8 francs par action.

Minerais de la Grande-Île
(*Le Temps*, 9 mars 1942)

Le bénéfice net de l'exercice 1940 s'établit à 818.539 francs (contre 839.812 pour 1940), après affectation de 250.000 francs à la provision pour recherches et prospections. L'assemblée tenue en décembre dernier a maintenu le dividende des actions à 15 francs brut et fixé celui des parts à 8 fr. 848 contre 5 fr. 02.

MINERAIS DE LA GRANDE-ILE
(*Le Figaro*, 5 octobre 1942)

La majeure partie des micas produits ayant pu être vendus de façon avantageuse, les résultats de 1941 seront supérieurs à ceux de 1940.

Services militaires.
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 2 octobre 1943)

DÉCISION
portant classement ou renouvellement de classement dans l'affectation spéciale de réservistes non fonctionnaires.

2° JUSQU'AU 31 MARS 1944.

XX. — EXPLOITATIONS MINIÈRES.
Société des minerais de la Grande-Île.
MM. Granger L.-M., Fontana J. G., Giraud-Vinet Aug., Brun-Gaillaud Alex, Deda E.-H.

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 1944.
Exercice 1943
(*Les Assemblées générales*, 1944, p. 447-451)

AFRIQUE

Société des Minerais de la Grande-Ile. — Jusqu'au début de 1944, la production des micas s'est trouvée ralentie par le manque de matières premières essentielles aux exploitations : carburants, explosifs, et aussi — répercussion imprévue — étoffes nécessaires à l'habillement des ouvrières indigènes. Les tonnages obtenus en 1942, 1943 et 1944 sont ainsi inférieurs à ceux de 1941. Les prix de revient ont été relevés par la hausse des salaires, des matières consommées venues de l'étranger en 1944 et par la majoration des taxes fiscales. Par contre, les prix de ventes ont bénéficié en 1944 d'une hausse de plus de 30 % sur ceux de 1941.

Les exportations, interrompues fin 1941, n'ont repris qu'en 1943 sur l'Amérique et l'Angleterre. L'exercice 1942 sera cependant en équilibre, grâce à des opérations

effectuées en France. Les bénéfices de 1943 et 1944 seront très satisfaisants en raison de la hausse des prix et de la reprise des exportations. La fin des hostilités ne paraît pas devoir d'ailleurs diminuer les demandes de mica.

Cette situation particulièrement favorable, et l'ampleur de la trésorerie, permettent au conseil d'envisager dès à présent, pour 1943, la distribution d'un dividende.

SOCIÉTÉ DES MINÉRAIS DE LA GRANDE-ILE
(BALO, 25 février 1946)

Société anonyme au capital de 4.500.000 F.

Constitution : société anonyme constituée sous le régime de la législation française. Statuts reçus par M^e Barillot, notaire à Paris, le 19 mai 1926.

Siège social : 23, rue Nitot, à Paris.

Objet. — La société a pour objet principal : l'exploitation directe ou indirecte de toutes mines ou carrières situées en tous pays et plus spécialement à Madagascar; l'étude ou la recherche de tous gisements de substances minérales, l'obtention en concession et l'acquisition par les voies de droit commun ou la location de toutes mines ou carrières situées en tous pays ; le traitement par tous procédés et le commerce des substances minérales ainsi que des sous-produits ; la création ou l'acquisition et l'exploitation de toutes usines ou installations pour la fabrication, la transformation et la vente des substances minérales ; et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

Durée de la société. — Quatre-vingt-dix-neuf ans, à dater de sa constitution.

Capital social. — Le capital social a été fixé à la constitution de la société à 20.000.000 F et divisé en 200.000 actions de 100 F chacune sur lesquelles 28.571 ont été attribuées à la Compagnie pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston en rémunération partielle de ses apports et 171.429 ont été souscrites et libérées en numéraire. Ce capital a été réduit à F 1.000.000 et divisé en 10.000 actions de 100 F par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 septembre 1937. Il a été porté à F 3.000.000 par décision de la même assemblée. Suivant délibération en date du 20 novembre 1945, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de le porter de 3.000.000 à 4.500.000 F par conversion directe et obligatoire en capital, de la totalité du fonds de réserve extraordinaire appartenant aux actionnaires. Les 15.000 actions nouvelles de 100 F chacune, entièrement libérées, ont été attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes. Créées jouissance 1^{er} janvier 1945, coupon 10 attaché, elles ont les mêmes droits et obligations que les actions anciennes auxquelles elle sont entièrement assimilées. Elles participent, sur le même pied que les actions anciennes aux répartitions qui pourraient être faites au titre de l'exercice 1945 et suivants, étant entendu que lors de la mise en paiement du premier coupon, la taxe de transmission avancée par la société sera retenue uniformément sur toutes les actions anciennes et nouvelles de telle sorte que les actions au porteur faisant partie du nouveau capital recevront la même répartition nette. Le capital se trouve ainsi porté de 3.000.000 à 4.500.000 F divisé en 45.000 actions de 100 F chacune entièrement libérées.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 29 janvier 1946 a décidé que la délivrance des actions nouvelles s'effectuera à partir de la date du 16 mars 1946.

Apports et parts bénéficiaires. — Il a été fait apport à l'origine de la société, savoir :

Par la Compagnie pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston, dont le siège est à Paris, 173, boulevard Haussmann, du bénéfice des soins, études et démarches effectués par elle et des dépenses engagées en vue de l'étude et de l'exploitation de

gisements miniers à Madagascar, de tous droits à elle conférés par M. Abel Louys, exploitant de mines à Madagascar, qui s'était engagé d'une part à lui vendre tous les micas extraits ou acquis par lui à Madagascar, pour une période allant du 1^{er} janvier 1926 au 31 décembre 1931, et, d'autre part, lui avait consenti une option valable jusqu'au 30 juin 1926 sur son fonds de commerce et ses droits miniers, et les installations mobilières et immobilières utilisées par lui à Madagascar pour l'extraction, la préparation et l'expédition des micas.

En rémunération de cet apport, il a été attribué à la Compagnie Thomson-Houston 28.571 actions et 5.000 parts bénéficiaires.

Et par la Société financière française et coloniale dont le siège est à Paris, 51, rue d'Anjou, de ses études, démarches et dépenses faites dans l'intérêt de la société.

En rémunération de cet apport, il a été attribué à ladite société 5.000 parts bénéficiaires.

Ces 10.000 parts bénéficiaires ainsi créées, sans valeur nominale, sont représentées par des titres au porteur ou nominatifs. Chacune donne droit à 1/10.000^e de la portion des bénéfices attribuée aux parts bénéficiaires.

Une association des porteurs de parts bénéficiaires a été constituée à l'origine de la société.

Assemblées générales. — L'assemblée générale annuelle se tient dans les dix mois suivant la clôture de chaque exercice ; les assemblées extraordinaires et ordinaires se réunissent au jour, heure et lieu indiqués par l'avis de convocation. Elles sont convoquées par un avis inséré vingt jours au moins à l'avance dans un des journaux d'annonces légales du lieu du siège social. Le délai de convocation peut être réduit à huit jours pour les assemblées extraordinaires ou pour les assemblées ordinaires convoquées extraordinairement ou sur deuxième convocation, sauf l'effet des prescriptions légales.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices nets, il est d'abord prélevé :

1^o 5 p. 100 pour la réserve légale ; 2^o La somme nécessaire pour payer aux actionnaires un premier dividende de 8 p. 160 sur le capital non amorti de leurs actions.

Sur les bénéfices disponibles après les prélèvements ci-dessus, il est attribué 10 p. 100 au conseil d'administration. Le solde des bénéfices nets, après les déductions qui précèdent, est réparti entre les actionnaires et les porteurs de parts bénéficiaires, dans la proportion de 90 p. 100 aux actions et de 10 p. 100 aux parts bénéficiaires.

Liquidation. — Après le règlement du passif et des charges de la société, il sera prélevé sur le produit net de la liquidation et jusqu'à due concurrence, le montant représentant la somme nécessaire pour amortir complètement le capital antérieur [après] réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 1937 et le montant de l'augmentation de capital décidée par la même assemblée, ainsi que le montant des augmentations qui pourront être décidées ultérieurement. Le surplus (après prélèvement du montant du fonds de réserve pouvant appartenir aux actionnaires) est réparti en espèces ou en titres : soixante-quinze pour cent aux actionnaires et vingt-cinq pour cent à parts bénéficiaires.

Obligations. — Il n'existe pas d'obligations.

Conseil d'administration. — La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix au plus.

Aux termes de l'article 31 des statuts, les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont la valeur est fixée par l'assemblée générale. Ils reçoivent, en outre, la part de bénéfices indiquée ci-dessus.

Le conseil d'administration est composé comme suit :

MM. Henri Saurin, 43, boulevard du Château, Neuilly, président.

Administrateurs :

René Bouvier, 11, avenue Constant-Coquelin, à Paris ;
 Jean Boyau, 8, avenue Gourgaud, Paris ;
 Pierre Laurens, 7, avenue Émile-Deschanel, Paris ;
 Paul Lecomte, 19, rue Blanche, Paris ;
 Victor Piquet, 21, rue Massenet, Paris ;
 Jean Rigal, 2, avenue Émile Accolas, Paris.

Service des titres et coupons. — À la Société financière française et coloniale, 23, rue Nitot, à Paris.

Objet. — La présente insertion est faite en vue de l'introduction sur le marché de Paris des 15.000 actions représentant l'augmentation de capital de 1.500.000 F décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 1945 ci-dessus mentionnée et qui a été réalisée par conversion de la réserve extraordinaire appartenant aux actionnaires.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1944.

ACTIF	
Apports, propriétés minières, terrains et immeubles	264.206 80
Matériel et mobilier	398.401 58
Approvisionnements	2.427.377 75
Stocks minerais	2.401.525 48
Caisses et banques	3.518.251 68
Débiteurs divers	3.493.148 26
Portefeuille-titres	1.260.012 00
Taxes transmission	362.544 89
Résultats de l'exercice 1942	255.417 47
	<u>14.385.885 91</u>
PASSIF	
Capital	3.000.000 00
Réserve légale	141.801 38
Report appartenant aux actionnaires	260.823 05
Créditeurs divers	791.308 91
Provisions pour recherches et prospections	703.227 43
Provisions pour, renouvellement et remise en état de matériel et d'installations	2.400.000 00
Provisions pour risques industriels, et commissions	2.727.322 79
Provisions pour rapatriements	150.000 00
Transports. Avance sur cargaison (loi du 13 août 1940)	373.097 50
Résultats exercice 1913	1.154.991 63

Résultats exercice 1944	2.683.313 22
	14.385.885 91

Certifié exact :

Le président du conseil d'administration,
HENRI SAURIN,
boulevard du Château. 43, à Neuilly (Seine),
bureaux : 23, rue Nitot, à Paris.

AEC 1951-698 — Société des minerais de la Grande-Île,
23, rue de l'Amiral-d'Estaing, PARIS (16^e).

Capital. — Société anon. fondée le 28 mai 1926, actuellement au capital de 27 millions de fr., en 135.000 act. de 200 fr. — Parts 10.000.

Dividendes : 1947, a. 40 fr. ; p. 16 fr. 74 ; 1948, a. 70 fr. ; p. 53 fr. 94 ; 1949. a. 108 fr. p. 46 fr. 47.

Objet. — Exploitation de gisements de micas dans les régions de Fort-Dauphin et Betroka (Madagascar). — Direction générale à Fort-Dauphin.

Exp. — Micas de Madagascar.

Conseil. — MM. H[enri] Saurin ⁹, présid. ; Albert Bouvier, [D^r] Jean Boyau, Pierre Laurens [SOFFO], Paul Lecomte [> Société des gemmes de Madagascar], Victor Piquet, Jean Rigal, admin. ; Pierre Béveillard, admin. dél.

BOURSE DE PARIS
COURTIERS

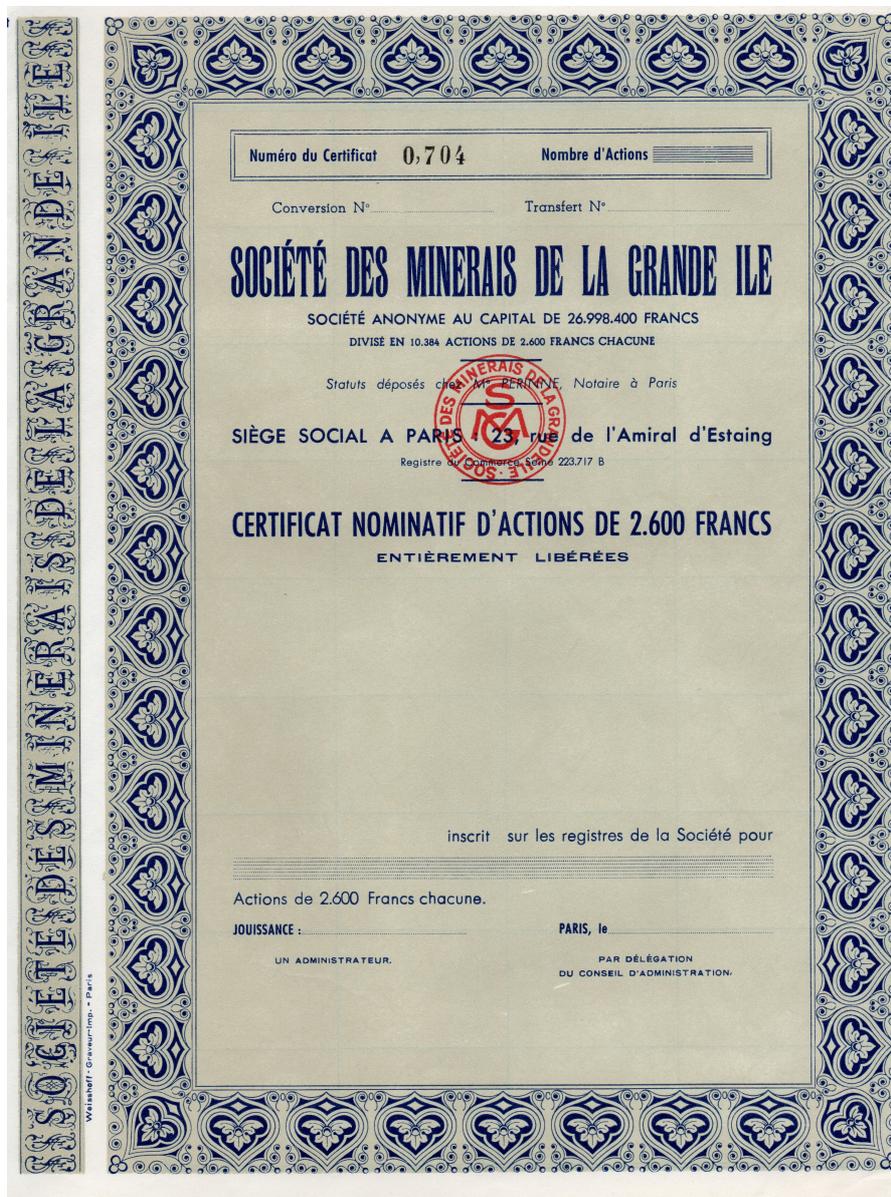
(L'Information financière, économique et politique, 18 août 1951)

Terme

Les MINERAIS DE LA GRANDE ILE ont achevé la modernisation de leur équipement à Benato et Ambatoabo. ainsi qu'à Sankaroka. Ils se trouvaient donc à même d'abaisser leurs prix de revient au moment précis où la demande de mica se fait plus active et plus régulière que jamais. Des demandent continuent de se porter sur l'action (1.420 d. c. 1 360) et sur la part (3.300 d. c. 3.150).

⁹ Henri Saurin : inspecteur des finances, PDG de la Banque de Madagascar (1926-1936), puis président de diverses filiales malgaches de la SFFC/SOFFO.

1951 (15 octobre) : capital ramené de 27 MF à 26.998.400 fr.
Regroupement en actions de 2.600 fr.



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DES MINÉRAIS DE LA GRANDE ÎLE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 26.998.400 FRANCS
DIVISÉ EN 10.384 ACTIONS DE 2.600 FRANCS CHACUNE
Statuts déposés chez M^e PERINNE, notaire à Paris
SIÈGE SOCIAL A PARIS, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing
Registre du commerce Seine 223.717 B

CERTIFICAT NOMINATIF D' ACTIONS DE 2.600 FRANCS
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES
Weisshoff grav.-impr. Paris

Minerais de la Grande Ile
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1952)

L'assemblée ordinaire du 3 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1951 se soldant par un bénéfice de 16.809.088 fr. et voté les dividendes bruts de 1.113 fr. 85 fr. 66 par action de 103 fr. 75 pour les parts.

Le rapport signale que pour l'exercice en cours, les résultats obtenus jusqu'ici sont satisfaisants : la production des cinq premiers mois de 1952 est supérieure à celle de la période correspondante de 1951 et le chiffre des ventes dépasse lui aussi en tonnage et en valeur celui qui avait été réalisé dans les cinq premiers mois de l'année précédente.

MINERAIS DE LA GRANDE ILE
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 novembre 1952)

L'assemblée extraordinaire du 12 novembre a vérifié et rendu définitive l'augmentation du capital de 26.998.400 à 53.996.800 fr. par émission d'actions en numéraire.

SOCIÉTÉ DES MINERAIS DE LA GRANDE ILE
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 août 1954)

L'exercice 1953 s'est encore déroulé dans des conditions difficiles : de ce fait, le bilan qui sera publié d'ici quelques semaines fera ressortir une nouvelle perte qui s'ajoutera à celle qui avait été accusée pour 1952.

La découverte récente de minerais d'uranothorianite, d'une teneur intéressante en uranium, sur les terrains concédés à la S.M.G.I., constitue un élément nouveau de nature à améliorer sensiblement les perspectives futures de la Société. Bien qu'il ne soit pas encore possible d'apprécier de façon précise l'importance de cet élément, il paraît probable que sont réunies d'ores et déjà les conditions essentielles d'une exploitation valable.

La législation minière en vigueur à Madagascar ainsi que les statuts de la Société lui permettent d'exploiter elle-même les gisements qui lui appartiennent. Par ailleurs, un contrat est en cours de négociation avec le Commissariat à l'énergie atomique, auquel elle cédera vraisemblablement la totalité de sa production.

Indépendamment de son propre programme de recherches, la Société devra s'engager à exécuter chaque année le programme de recherches établi par le C. E. A., dont le coût lui sera intégralement remboursé par cet organisme.

SOCIÉTÉ DES MINERAIS DE LA GRANDE ILE
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 novembre 1954)

Le « Bulletin de Madagascar » écrit à propos de l'augmentation de capital :

« Elle (la société) dirige maintenant ses efforts sur la recherche et l'exploitation de minerais d'uranothorianite récemment découverts sur les terrains dont elle est concessionnaire. Elle vient, à cet effet, de signer avec le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) un contrat d'une durée de dix ans qui fixe les conditions dans

lesquelles cet organisme achètera la production d'uranium et de thorium ainsi que les modalités de l'aide qu'il lui apportera pour développer l'exploitation. En contrepartie de ce concours, le C.E.A. bénéficiera, pour toute la durée du contrat, d'un droit d'exclusivité tel qu'il résulte de la législation en vigueur. Les travaux de prospection qui doivent permettre de déterminer l'étendue et la richesse des gisements viennent d'être entrepris et l'augmentation du capital a pour objet de donner à la société, après assainissement de sa situation financière, les moyens nécessaires pour développer ces travaux et commencer l'exploitation. »

Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer (S. O. F. F. O.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1955)

.....
SOCIÉTÉ DES MINÉRAIS DE LA GRANDE ÎLE. — La production des micas a, malgré la réduction du nombre des exploitations en activité, manifesté une très forte augmentation par rapport à celle de 1953. par suite de la mise à jour de nouvelles formations sur la mine de Benato. Le tonnage produit en 1954 approche de près le maximum réalisé par la Société depuis 1945.

Société des minerais de la Grande Île
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 décembre 1955)

L'assemblée ordinaire du 15 décembre, tenue sous la présidence du gouverneur Martine, a approuvé les comptes de l'exercice 1954.

Ceux-ci se sont soldés par une perte de 21.353.247 fr., après affectation de 14.800.328 francs aux amortissements.

Il a été indiqué à l'assemblée que, dans l'état actuel des recherches faites sur les premiers permis prospectés depuis l'année dernière, il semble que l'on puisse faire état des résultats provisoires suivants :

- Faible probabilité de trouver des gisements de fort tonnage ;
- Possibilité de trouver des gîtes relativement nombreux mais de faible tonnage ;
- Teneurs oscillant d'une façon générale autour de 5 ‰ en uranothorianite.

Vu la facilité relative de traitement du minerai et à condition d'exploiter en carrière, on doit pouvoir, avec des teneurs de cet ordre, obtenir un léger bénéfice brut d'exploitation. Mais, pour obtenir une exploitation financièrement rentable, il serait nécessaire, d'une part, de trouver des gîtes à teneur plus élevée et, d'autre part, de pouvoir amortir les frais de recherche et les installations sur un tonnage se chiffrant en centaines de milliers de tonnes, l'importance de ce tonnage étant d'ailleurs en raison inverse de la teneur du minerai.

Il sera nécessaire, a-t-il encore été indiqué, d'obtenir du C.E.A. un relèvement des prix de l'uranium et du thorium, le prix payé actuellement à Madagascar pour l'uranium étant inférieur à celui payé en France et le prix payé pour le thorium ne compensant pas les frais supplémentaires entraînés par l'obligation de livrer, contrairement à ce qui est fait en France métropolitaine, un minerai déjà enrichi en uranothorianite.

L'assemblée générale a ratifié la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration, de la Société financière pour la France et les pays d'Outre-Mer comme administrateur de la société, ses fonctions devant expirer lors de l'assemblée ordinaire qui se réunira en 1961.

Société des minerais de la Grande-Île [Desfossés, 1956/668]

Martine (Félix)^[00] /][secr. gén. du gouv. gén. de Madag. jusqu'en 1953, il pantoufle dans des filiales de la SOFFO], 108 (Bq Madag.)(nommé administrateur par arrêté du 15 jan. 1954 en remplac. d'Henri Guinaudeau, décédé), 668 (pdt Minerais Grde Île), 669 (pdt Générale Graphites), 1725 (pdt Malgache cultures), 1788 (pdt Plantes parfums Madag.).

Béviard (Pierre), 668 (adm.-dir. Minerais Grde Île), 669 (adm.-dir. Générale Graphites).

Bouvier (Albert)[1918-1992][Fils de René Bouvier, de la SOFFO. Marié à Muriel Peugeot. Polytechnicien. Dir. de la BFCE], 668 (Minerais Grde Île).

Laurens (Pierre)[dir. SOFFO], 629 (SEEMI), 668 (Minerais Grde Île), 1679 (Soieries Ducharne), 1686 (pdt Vautheret, Gros et Laforge).

Piquet (Victor)[1876-1965][Polytechnicien, contrôleur général des armées. Repr. de la SFFC, puis de la SOFFO][Anc. adm. des Comptoirs sénégalais, des Salines de Djibouti...], 668 (Minerais Grde Île), 669 (Générale graphites), 1725 (Malg. cult.).

Rigal (Jean)[1898-1969. Polytechnicien, ing. P&C. Adm.-délégué (1929), puis Pdg (1941) de DTP, Pdg de Pinguely, etc.], 668 (Minerais de la Grande-Île), 669 (Gén. graphites Madag.), 1438 (Phosphates Tonkin), 1612 (adg EGTH), 1617 (pdg SFEDTP).

Bouvier (Albert), 444 (comm. cptes Delmas-Vieljeux), 668 (Minerais Grde Île), 1317 (comm. cptes Soc. ind. voûtes d'Alger).

Fain (Bernard), 91 (comm. cptes La Nationale), 305 (comm. cptes SOFFO), 668 (comm. cptes Minerais Grde Île), 1751 (comm. cptes suppl. Lièges HPK), 1998 (comm. cptes Sucre. + raff. Indoch.).

Martineau (G.), 668 (comm. cptes Minerais Grde Île), 1438 (comm. cptes Phosphates Tonkin), 1679 (comm. cptes Soieries Ducharne), 1725 (comm. cptes Malg. cult.), 1777 (comm. cptes Fonc. Sud Madag.), 1788 (comm. cptes Plantes parfums Madag.), 1811 (comm. cptes Indoch. cult. trop.).

CAPITAL SOCIAL. — 323.980.800 fr., divisé en 124.608 actions de 2.600 fr. À l'origine, 20 millions. Réduit en, 1937 à 1 million par l'échange de 20 actions anciennes contre 1 nouvelle et porté à la même époque à 3 millions par l'émission au pair de 20.000 actions de 100 fr. Porté fin 1945 à 4.500.000 fr. par création de 15.000 actions nouvelles de 100 fr. attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 1 nouvelle pour 2 anciennes. Porté en 1942 à 9 millions par élévation du nominal à 200 fr., puis à 27 millions par l'émission à 240 fr. de 90.000 actions de 200 fr. (2 nouv. pour 1 anc.), jouissance 1^{er} janvier 1950. Ramené en 1951 à 26.998.400 fr. Regroupement en actions de 2.600 fr. à partir du 15 octobre 1951.

Porté en 1952 à 53.996.900 fr. par émission au pair de 10.384 actions (1 pour 1). Porté en 1955 à 161.990.400 fr. par émission au pair de 41.536 actions de 2.600 fr. (2 pour 1). Porté en 1955 à 323.980.800 fr. par émission au pair de 62.304 actions de 2.600 fr. (1 pour 1).

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1943	1.155	567
1944	2.683	888
1945	4.250	3.364
1946	4.786	2.180
1947	3.024	2.153
1948	7.103	6.356
1949	12.579	5.883
1950	12.339	11.722
1951	16.809	13.689

1952	- 18.837	—
1953	- 18.579	—
1954	- 21.553	—
1955 (30/9)		

CONVOICATIONS D'ASSEMBLÉES

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 novembre 1956)

SOCIÉTÉ DES MINÉRAIS DE LA GRANDE ÎLE

SOCIÉTÉ DES MINÉRAIS DE LA GRANDE ÎLE

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 novembre 1956)

L'assemblée ordinaire du 27 novembre, tenue sous la présidence du gouverneur Martine, a. approuvé les comptes de 1955, se soldant par une perte de 14.949.998 francs, après affectation de 14.593.788 franc» aux amortissements.

Le conseil précise dans son rapport qu'en 1956, l'exploitation du mica se présente d'une façon assez favorable. La production des mines à fin septembre dépassait 120 tonnes, alors que, en 1955, à la même époque, elle était de 67 tonnes. La reprise des demandes du marché américain a permis, d'autre part, de porter les ventes des neuf premiers mois de l'exercice à 160 tonnes alors que, en 1955, le tonnage vendu dans l'année entière était de 146 tonnes.

Dans le domaine de l'uranothorianite, la société a poursuivi en 1955 la prospection du sol des permis d'exploitation n° 100, 101 et 102, constituant le premier groupe où avait été signalée la présence du minerai. Plusieurs gîtes y ont été trouvés mais, en dehors du gisement d'Androtsabo déjà connu, il ne s'agit que de formations de faible surface pouvant fournir quelques centaines de kg de concentré au moyen d'un travail artisanal effectué par des équipes volantes. Sur dix-huit permis voisins, la prospection aérienne a révélé des radioactivités ne correspondant dans aucun cas à des gisements d'uranothorianite exploitables. Il reste encore à effectuer la prospection aérienne de trente permis ; elle sera effectuée partie d'ici la fin de 1956 et partie pendant la saison sèche de 1957.

Jusqu'ici, le gisement d'Androtsabo demeure le seul point sur lequel puisse être envisagée une exploitation. Mais, d'une part, il n'a pas été découvert jusqu'à présent de gisement très important pouvant permettre une extraction intensive et susceptible de fournir en plusieurs années plusieurs centaines de tonnes d'uranothorianite, et d'autre part, les prix payés par le Commissariat à l'énergie atomique ne peuvent compenser les frais de travaux d'extraction en profondeur.

Sur ce dernier point, le président a porté à la connaissance de l'assemblée les récents échanges de lettres que la société a eus avec le Commissariat à l'énergie atomique.

Ce dernier indique qu'il n'est pas possible d'envisager une modification! des prix en vigueur ni un relèvement de l'allocation pour recherches. L'écart avec les prix métropolitains est justifié par la nature très différente des minerais. La politique officielle des prix ne permet pas d'envisager un relèvement des prix d'achat. Le commissariat, d'autre part, est disposé à accepter toute augmentation des tonnages à livrer. Il regretterait l'arrêt des exploitations de la société mais une économie minière stricte ne

lui permet pas de développer des exploitations au-dessous des limites d'exploitation économique.

MINERAIS DE LA GRANDE ILE
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 avril 1957)

La progression de la production de mica enregistrée au cours du second semestre de 1956 s'est poursuivie lors du premier trimestre de 1957.

Le tonnage extrait a dépassé 70 tonnes ce dernier trimestre contre 58 tonnes pour le dernier trimestre 1956.

SOCIÉTÉ DES MINERAIS DE LA GRANDE ILE
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 novembre 1957)

À l'assemblée ordinaire du 12 novembre, le président, M. Beillard, remplaçant le gouverneur Martine, empêché, a déclaré en réponse aux questions d'actionnaires qu'il était permis d'espérer que les résultats de l'exercice 1957 seraient en nette progression par rapport à l'exercice précédent.

Le rapport du conseil signale qu'un arrêté du haut commissaire de la République à Madagascar a relevé de 1.500 à 2.000 francs C.F.A. le prix du kg d'uranium contenu dans l'uranothorianite livrée à Madagascar. Ce relèvement de prix améliore les conditions dans lesquelles peuvent être exploités les gisements actuellement connus.

L'extraction des mines de la Société a fourni 179 tonnes de mica, alors qu'en 1955, elle avait donné 98 tonnes, et les livraisons de mica ont atteint le chiffre de 235 tonnes 119.797.000 francs, tandis que celles de 1955 étaient de 73.669.000 francs.

Les stocks de mica, qui étaient de 143.600 kg au 31 décembre 1955, se sont réduits à 74.780 kg au 31 décembre 1956, l'importance des livraisons de l'exercice ayant été supérieure à celle de la production.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice qui se solde par une perte de 7.724,514 fr. contre une perte de 14.949.998 fr. en 1955, après affectation de 16.171.542 fr. contre 14.593.788 fr. aux amortissements.

MINERAIS DE LA GRANDE ILE
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1958)

L'exercice 1957, dont les comptes seront soumis à l'assemblée du 7 juillet, enregistrera un bénéfice d'environ 27 millions après dotation de 29 millions aux amortissements. La majeure partie du bénéfice sera affectée à l'amortissement des pertes antérieures.

SOCIÉTÉ DES MINERAIS DE LA GRANDE ILE
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 avril 1959)

La société signale que ses gisements de mica et d'uranothorianite qui se trouvent situés dans la partie Sud de Madagascar n'ont pas été affectés par les graves cyclones

qui ont ravagé le Nord et le Centre de la Grande Île. Le marché du mica est calme mais les livraisons au « stop-piles », des U.S. A. s'effectuent à une cadence plus rapide que prévu.

MINERAIS DE LA GRANDE ILE

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1959)

L'assemblée ordinaire tenue le 17 décembre, sous la présidence de M. Jean Daloz, a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1958 se soldant par un bénéfice net de 22.886.416 fr. contre 27.155.836 francs pour l'exercice précédent, affecté à l'amortissement des pertes antérieures et d'une partie des travaux de recherches et de préparation.

Dans son rapport présenté à l'assemblée, le conseil signale qu'en ce qui concerne le mica, la situation s'est très progressivement améliorée au cours du premier semestre de l'exercice 1959. La Société a pu augmenter ses ventes au Japon et surtout l'appoint de son contrat avec le Stock-Pile des U.S.A. lui a permis de régulariser ses exportations. C'est ainsi que pour les 9 premiers mois de l'année 1959 les ventes de mica ont représenté 281 tonnes contre 119 tonnes pour la même période de 1958.

Depuis la fin du mois de septembre, une reprise a commencé à se dessiner en Europe et aux États-Unis. Il est toutefois trop tôt pour pouvoir dire si la crise qui atteignait la Société depuis plus d'un an est terminée. Elle continue à négocier d'autres part divers contrats de longue durée avec certains pays utilisateurs.

Pour l'uranothorianite, poursuit le rapport, les prévisions de production de 1959 ont été dépassées avec un prix de revient en baisse, l'amélioration de la teneur moyenne du minerai ayant largement compensé l'accroissement des coûts élémentaires. Mais comme il était prévu la production a dû être arrêtée à partir d'octobre 1958 par suite de l'épuisement de la formation sur laquelle la Société a travaillé pendant quatre ans. Les installations ont été transportées sur un nouveau gisement situé à proximité du premier gîte d'Androtsabot, et qui avait été prospecté en détail auparavant.

Le nouvel atelier de traitement de l'uranothorianite a été mis en route en août 1959, c'est-à-dire après 7 mois d'arrêt. Cependant, grâce à son bon fonctionnement, la Société espère livrer à fin 1959 les tonnages prévus au contrat passé avec le Commissariat à l'Énergie Atomique.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Pierre Laurens et Pierre Bevallard.

LAURENS Pierre. Administrateur de sociétés. Né à Toulouse, le 20.6.1888. F. : d'Hippolyte, et de Marguerite Gayraud. M. : le 12.2. 1916, avec Fernande Baron. Enf. : Jean. Ét. : Lycée Toulouse, Univ. Toulouse et Paris, Éc des htes ét. comm. Gr. univ. : lic. en droit, dipl. Éc. des htes ét. comm. Carr. : 1908-1927 Cie algérienne, 1927-1955 dir., puis dir. gén. adj. Soc. fin. pour la Fr. et les pays d'O.-M. [SOFFO], adm. Éts Vautheret, Gros et Laforge, Soc. d'ét. et exploitations minières de l'Indochine [SEEMI], [Soc. des minerais de la Grande-Île](#). Décor. : ch. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G.M. I, com. O. Étoile d'Anjouan, O. Étoile de la Gr. Comore. A. priv. : 7, av. Émile-Deschanel, 75 Paris 7, France.
